



VISITE COMMENTEE D'ETRETAT EN 1h00 – PLAGES « D'HIER A AUJOURD'HUI »

Le 2018

Pour découvrir la ville, prenez le temps
D'une visite avec un accompagnateur (pour 30 personnes)
Nous serons très heureux de vous accueillir.

Il vous est proposé le programme suivant :

* **Départ devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

* Balade sur le Perrey

- Vue sur la Falaise d'Aval (golf...) et de la falaise d'amont
- Monument Nungesser et Coli
- Chapelle des Marins
- les Caloges, les Cabestans ...

* Promenade à pied dans le centre

- Les Vieilles Halles
- le Manoir de la SALAMANDRE
- L'architecture

* **Retour devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

TARIF 2018 :

Visite commentée : **5.50 € /personne**

Dimanche et jour férié : 6.50 € /personne

RAPPEL :

* **minimum : 20 personnes.** Si le groupe est inférieur, un forfait de **110€** et dimanche et jour férié **130 €** sera appliqué

* Selon les conditions météorologiques, le programme peut être modifié avec votre accord : à voir le jour même.

* Retour de la présente convention 1 mois avant la date prévue de la visite. **1 gratuité pour 25 pers et 2 pour 50 pers**

***Règlement : solde le jour de la visite**

* Pour le stationnement des bus (parking du Grand Val), plus de dépôt ni reprise des groupes devant la mairie. Le prix du parking bus est inclus dans la visite.

En cas de retard veuillez joindre le standard de l'Office de Tourisme Tél. : 02 35 27 05 21

Nombre de personnes prévues :

(A confirmer 1 mois avant la sortie, merci)

Signature et date X

Signature et date

Cachet de l'entreprise

(Mention manuscrite « vu pour acceptation »)

OFFICE DE TOURISME D'ETRETAT



CONTRAT



VISITE COMMENTEE D'ETRETAT EN 1h30 - FALAISE
« ETRETAT GRANDEUR NATURE »
Le 2018

Pour découvrir la ville, prenez le temps
D'une visite avec un accompagnateur (pour 30 personnes)
Nous serons très heureux de vous accueillir.

Il vous est proposé le programme suivant :

* **Départ devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

* Promenade à pied sur la falaise d'Amont

- Monument Nungesser et Coli
- Chapelle des Marins
- Panorama de la ville
- Vue sur la Falaise d'Aval (golf...)

* Descente par les escaliers pour rejoindre le front de mer

* Informations sur la Ville d'Etretat (son histoire, ses célébrités) et quelques histoires et légendes (le Trou à l'Homme, la Chambre des Demoiselles,) et le secret de l'aiguille creuse avec Arsène Lupin

* Les Vieilles Halles

* **Retour devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

TARIF 2018 :

Visite commentée : **7.50 € /personne**

Dimanche et jour férié : 8.50 € /personne

RAPPEL :

Minimum : 20 personnes. Si le groupe est inférieur, un forfait de **150 € et dimanche et jour férié 170 € sera appliqué.**

* Selon les conditions météorologiques, le programme peut être modifié avec votre accord : à voir le jour même.

* **Retour de la présente convention 1 mois** avant la date prévue de la visite. **1 gratuité pour 25 personnes**

*Règlement : solde le jour de la visite

* Pour le stationnement des bus (parking du Grand Val), plus de déposer ni reprise des groupes devant la mairie. Le prix du parking bus est inclus dans la visite.

En cas de retard veuillez joindre le standard de l'Office de Tourisme Tél. : 02 35 27 05 21

Nombre de personnes prévues :

A confirmer 1 mois avant la date de la sortie, merci

Signature et date X

Signature et date

Cachet de l'entreprise

(Mention manuscrite « vu pour acceptation »)

OFFICE DE TOURISME D'ETRETAT



SPECIAL/SCOLAIRE

A partir CM1

CONTRAT



VISITE COMMENTEE D'ETRETAT EN 1h30 - FALAISE « LES P'TITS LUPINS »

Le 2018

Pour découvrir la ville, prenez le temps
D'une visite avec un accompagnateur (pour 30 personnes)
Nous serons très heureux de vous accueillir.

Il vous est proposé le programme suivant :

* **Départ devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

- * Promenade à pied sur la falaise d'Amont
 - Monument Nungesser et Coli
 - Chapelle des Marins
 - Panorama de la ville
 - Vue sur la Falaise d'Aval (golf...)

* Descente par les escaliers pour rejoindre le front de mer

* Informations sur la Ville d'Etretat (son histoire, ses célébrités) et quelques histoires et légendes (le Trou à l'Homme, la Chambre des Demoiselles,) et le secret de l'aiguille creuse avec Arsène Lupin

* Les Vieilles Halles

* **Retour devant l'Office de Tourisme d'Etretat à**

TARIF 2018 :

Visite commentée : **5 € /personne**

RAPPEL :

Minimum : 20 personnes. Si le groupe est inférieur, un forfait de **100 €** sera appliqué.

* Selon les conditions météorologiques, le programme peut être modifié avec votre accord : à voir le jour même.

* Retour de la présente convention 1 mois avant la date prévue de la visite. **1 gratuité pour 25 pers et 2 pour 50 pers**

*Règlement : solde le jour de la visite

* Pour le stationnement des bus (parking du Grand Val), plus de dépose ni reprise des groupes devant la mairie. Le prix du parking bus est inclus dans la visite.

En cas de retard veuillez joindre le standard de l'Office de Tourisme Tél. : 02 35 27 05 21

Nombre de personnes prévues :

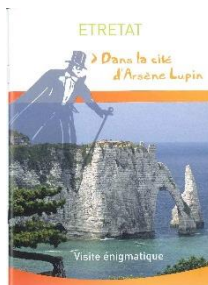
A confirmer 1 mois avant la date de la sortie, merci

Signature et date X

Signature et date

Cachet de l'entreprise
(Mention manuscrite « vu pour acceptation »)

OFFICE DE TOURISME D'ETRETAT



CONTRAT

VISITE ENIGMATIQUE D'ETRETAT (2h00)

Le 2018

Vous souhaitez visiter notre station. Nous sommes très heureux
De vous faire découvrir la cité d'Arsène Lupin
Grâce à un rallye ludique

Il vous est proposé le programme suivant :

❖ Rendez-vous à l'Office de Tourisme d'Etretat à

Où nous vous remettrons le rallye pédestre d'Arsène Lupin en 15 étapes.
Pour faciliter la résolution de certaines énigmes, une boîte à outils
Est mise à votre disposition.

Pas de panique, si vous êtes perdu, il y a des enveloppes « réponses »
Pour retrouver votre chemin.

Une autre façon de découvrir la station de manière mystérieuse et originale. A vos
crayons ...

TARIF 2018 :

Prix : rallye libre : **5 € /personne et un livret sera remis par groupes de cinq personnes**

*** RAPPEL :**

*Prévoir au minimum **2 heures de promenade**

*A faire en groupes de **cinq personnes (munissez-vous de crayons à papier)**.

* **Retour de la présente convention 1 mois avant** la date prévue pour la visite

***Règlement : solde le jour de la visite**

❖ Nombre de personnes prévues

A confirmer 1 mois avant la sortie, merci

En cas de retard veuillez joindre le standard de l'Office de Tourisme Tél. : 02 35 27 05 21

Signature et date

Signature et date

Cachet de l'entreprise
(Mention manuscrite « vu pour acceptation »)

OFFICE DE TOURISME D'ETRETAT

Conditions générales de vente
Des visites de l'Office de Tourisme d'Etretat

1 - Contenu de la prestation

- 1) Nos prix comprennent : Toutes les prestations correspondant au descriptif du contrat
- 2) Nos prix ne comprennent pas :
 - les repas et les boissons (Réservation et règlement par vos soins)
 - les prestations supplémentaires commandées après la réservation initiale
 - les entrées aux musées (Réservation et règlement par vos soins) non mentionnées dans notre offre
 - le transport en autocar- les dépenses personnelles

2 - Tarifs

Nos prix s'entendent T.V.A. incluse, et sont valables jusqu'à la réalisation de la prestation telle que décrite dans le bon pour accord.

3 - Réservation et Règlement

- 1) La réservation sera considérée comme ferme et définitive à réception du bon pour accord dûment rempli et signé accompagné du versement de 10 % d'arrhes. Le solde sera réglé le jour de la visite.
- 2) L'Office de Tourisme accepte le règlement en espèces, par chèque, par carte bleue ou par voucher (accepté le jour de la visite : après accord de notre service et défini lors de la réservation : le montant de la prestation devra être réglé au plus tard 30 jours à réception de la facture.)
- 3) Le nombre de participants devra être indiqué lors de la réservation et confirmé 48 heures avant la prestation. Le nombre total de personnes confirmé 48 heures avant l'arrivée du groupe sera facturé, même si le nombre de personnes effectivement présentes est inférieur sous réserve de l'application de l'article 6 ci-dessous.

4 - Responsabilités

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable :

- des modifications d'horaires ou d'itinéraires, de lieu de rendez-vous, provoquées par des circonstances indépendantes de sa volonté, en cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client,
- En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le circuit ou le séjour ou pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, réquisitions, déplacements officiels, grèves, conditions climatiques...),
- des prestations achetées sur place par le client en dehors du circuit du vendeur,
- des oublis, pertes ou détériorations des achats, objets personnels ou véhicules.

Dans de telles conditions, le retard subi voire l'annulation de la prestation, ne pourront entraîner aucune indemnisation à la charge de l'Office de Tourisme.

Le signataire du contrat engage sa responsabilité pour tout participant à la prestation.

5 - Rendez-vous, horaires et itinéraires

Le lieu de rendez-vous et l'itinéraire seront transmis avec le bon pour accord, à défaut de réception de ce document ou en cas de perte de celui-ci, merci de prendre contact le plus rapidement avec nos services.

L'Office de Tourisme vous demande de respecter les horaires indiqués sur vos documents.

6 - Modification ou annulation

- 1) Toute modification ou annulation doit nous parvenir, par fax ou par mail, dûment justifiée dans les meilleurs délais.
- 2) En cas de modification significative du nombre de personnes, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 10%, calculée sur la base du montant du dossier initial.
- 3) En cas de modification importante et si le groupe devait passer en dessous de la barre des 20 personnes, l'Office de Tourisme se réserve le droit de considérer comme une annulation du fait du client et d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessous décrites au paragraphe 4, sans indemnisation.
Dans tous les cas, si le groupe se réalise avec moins de 20 personnes, un forfait minimum de base sera facturé.
- 4) En cas d'annulation, les montants des frais dus se calculent comme suit pour toute annulation totale ou partielle intervenant :
 - Entre 15 et 8 jours : un montant forfaitaire de 30% du coût total de la prestation (avec un plancher minimum de 20 €)
 - Entre 7 et 3 jours : un montant forfaitaire de 50% du coût total de la prestation (avec un plancher minimum de 35 €)
 - Moins de 3 jours à "no show" : un montant forfaitaire de 100% du coût total de la prestation.
- 5) Sans avertissement préalable et en cas de non présentation au rendez-vous, passé un délai d'une heure, la prestation est considérée comme annulée, sans aucun remboursement. La facturation sera néanmoins émise dans sa globalité.
Pour les accompagnateurs, le temps de service commence à l'heure réservée. Tout retard correspond à un temps d'attente pour l'accompagnateur, qui sera intégré dans le temps de la visite.

7 - Compétence juridictionnelle

En cas de litige, seul le tribunal du Havre est compétent.